

À SAVOIR AVANT DE FAIRE VOTRE DEMANDE EN DIVORCE

Obtenir un jugement de divorce est une procédure judiciaire complexe.

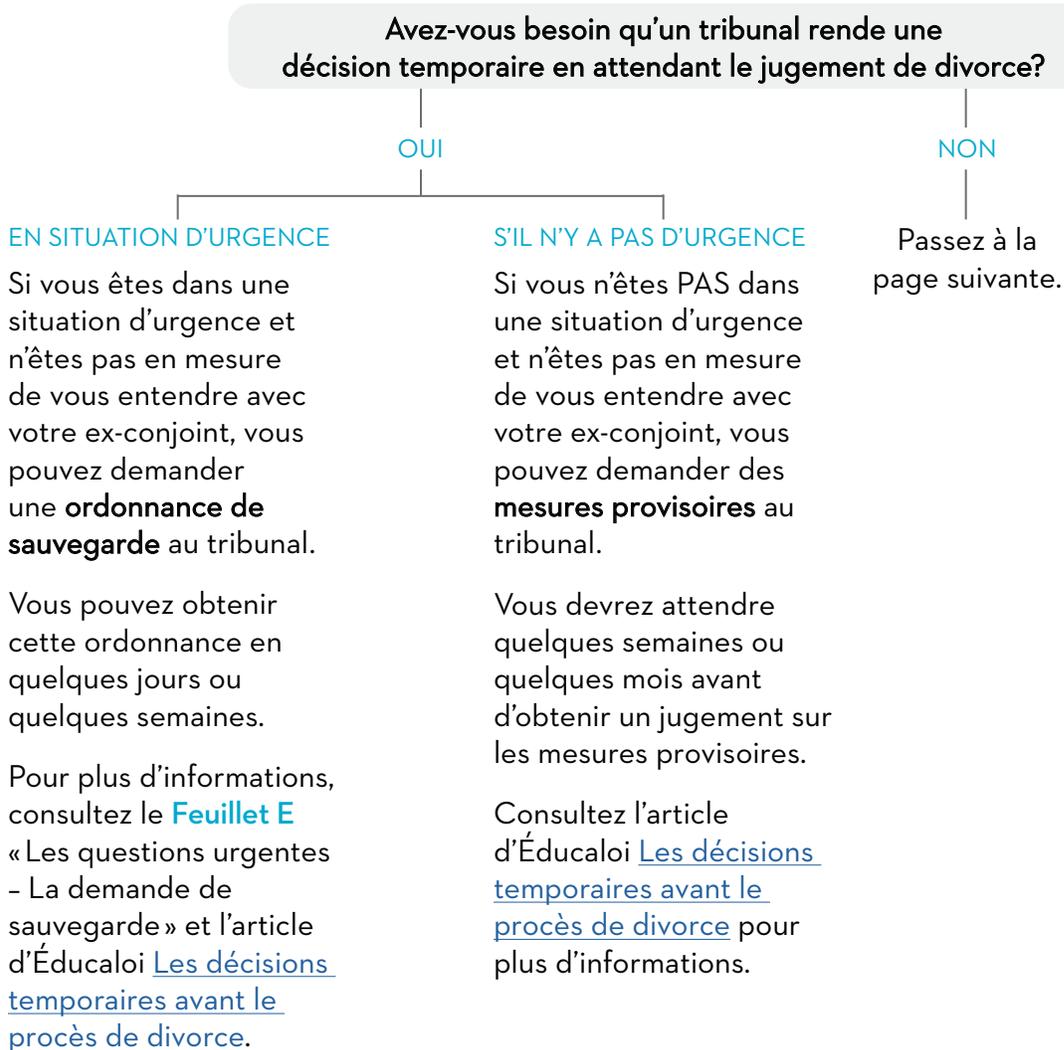
Urgence, négociation, représentation par avocats... Les informations suivantes vous permettront de mieux comprendre les différentes possibilités qui s'offrent à vous.

SECTION 1 - LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

DÉCISIONS TEMPORAIRES

Obtenir un jugement de divorce peut prendre plusieurs mois, parfois quelques années.

Certaines décisions ne peuvent toutefois pas attendre aussi longtemps, comme une ordonnance sur le temps parental avec les enfants, le montant d'une pension alimentaire ou le droit d'habiter dans la résidence familiale.



MODIFIER UN JUGEMENT

Si vous êtes déjà divorcé, il est possible que votre situation ait changé. Celle de vos enfants et de votre ex-époux aussi.

Dans ce cas, vous pouvez par exemple demander au tribunal de modifier la pension alimentaire ou le temps parental avec les enfants.

Si vous êtes déjà divorcé, avez-vous besoin de faire modifier votre jugement de divorce?

OUI

Comment vous y prendre : La procédure de modification est plus simple que la procédure de divorce. Vous pouvez vous y prendre de différentes manières.

NON

Passez à la section suivante.

Pour plus d'informations, consultez le guide « [Modifier un jugement de divorce](#) » et les articles suivants d'Éducaloi :

- › [Changer la garde des enfants](#)
- › [Demander la modification ou l'annulation de la pension alimentaire de l'ex-époux](#)
- › [Rajuster la pension alimentaire avec le service administratif SARPA](#)

SECTION 2 - DEMANDER UN PROCÈS OU NÉGOCIER AVEC VOTRE EX-CONJOINT

Le procès n'est pas la seule façon d'obtenir un divorce et de régler toutes les conséquences de votre rupture. Il est parfois préférable de négocier avec votre ex-conjoint pour tenter de conclure une entente qui répond à vos besoins et à ceux de vos enfants si vous en avez.

D'une manière générale, voici quelques différences entre ces deux possibilités.

	PROCÈS DE DIVORCE	DIVORCE À L'AMIABLE
De quoi s'agit-il?	<p>Vous pouvez faire une demande de divorce contre votre ex-conjoint.</p> <p>Lors du procès, votre conjoint pourra s'opposer à ce que vous demandez.</p>	<p>Vous pouvez vous entendre avec votre ex-conjoint pour régler toutes les conséquences de votre divorce, sans procès.</p> <p>Une fois que vous aurez conclu une entente, vous devez la faire approuver par le tribunal. C'est ce qu'on appelle l'homologation.</p>

	PROCÈS DE DIVORCE	DIVORCE À L'AMIABLE
Habituellement préférable si...	<p>... vous avez peu de chances de trouver un terrain d'entente avec votre ex-conjoint.</p> <p>C'est par exemple le cas si vous êtes en chicane ou dans une situation de violence conjugale.</p>	<p>... vous croyez être capable de vous entendre avec votre ex-conjoint.</p>
Qui décide des conséquences du divorce?	<p>Le tribunal</p> <p>Vous ne pouvez pas connaître d'avance qu'elle sera la décision du tribunal. Le résultat est imprévisible.</p>	<p>Votre ex-conjoint et vous, en général</p> <p>Les négociations sont imprévisibles, mais vous avez toujours le choix d'accepter ou de refuser de conclure une entente.</p> <p>i À savoir! Le tribunal peut modifier ou refuser votre entente si, par exemple, elle ne respecte pas ce qui est prévu dans la loi.</p>
Délais pour obtenir le divorce	<p>Plus longs</p> <p>Plusieurs mois, parfois quelques années.</p>	<p>Plus courts</p> <p>Quelques semaines à quelques mois.</p>
Coûts	<p>Habituellement plus élevés.</p>	<p>Habituellement moins élevés.</p>
Stress	<p>Plus élevé</p> <p>Un procès est stressant, même pour des avocats expérimentés.</p> <p>C'est aussi stressant pour les enfants s'ils doivent témoigner.</p>	<p>Moins élevé</p> <p>Les négociations se déroulent en dehors du tribunal.</p> <p>Les enfants ne sont généralement pas présents.</p>

	PROCÈS DE DIVORCE	DIVORCE À L'AMIABLE
Mise en garde!	<p>Soyez prêt aux imprévus!</p> <p>Vous ne pourrez jamais savoir à l'avance comment le procès va se dérouler.</p> <p>Vous pourriez avoir des surprises même si vous croyez avoir d'excellentes chances d'obtenir ce que vous demandez.</p>	<p>N'allez pas trop vite!</p> <p>Accepter n'importe quelle entente pour obtenir un divorce le plus rapidement possible n'est pas une bonne solution.</p> <p>Gardez en tête que l'entente doit correspondre à vos besoins. Elle doit aussi être réaliste pour que votre ex-conjoint et vous soyez en mesure de la respecter.</p> <p>Prenez le temps qu'il faut pour obtenir ce que vous voulez et ce à quoi vous avez droit. N'hésitez pas à faire relire l'entente par un avocat.</p> <p>i Important! La négociation n'est pas souhaitable dans toutes les situations. Elle est par exemple à éviter s'il existe un déséquilibre important entre les ex-conjoints ou s'ils sont dans une situation de violence conjugale.</p>
Il n'est jamais trop tard pour...	<p>... négocier</p> <p>Avec le temps, négocier devient parfois plus facile. Vous pouvez négocier avec votre ex-conjoint à tout moment, même le matin du procès.</p> <p>Si vous êtes capables de vous entendre sur certaines conséquences du divorce, vous pourrez demander au tribunal d'approuver votre entente.</p> <p>Le jour du procès, vous débattrez donc seulement des éléments pour lesquels vous n'êtes pas d'accord.</p>	<p>... aller en procès</p> <p>Vous pouvez toujours vous tourner vers le procès si les négociations ne fonctionnent pas.</p>

	PROCÈS DE DIVORCE	DIVORCE À L'AMIABLE
Obtenir de l'aide pour négocier	<p>Un médiateur neutre et impartial peut en tout temps vous aider à discuter et à trouver une entente avec votre ex-conjoint.</p> <p>Si vous avez un enfant en commun, vous devrez probablement participer à une séance d'information obligatoire sur la parentalité et la médiation. Vous pouvez aussi participer gratuitement à plusieurs séances de médiation familiale.</p> <p>Pour plus d'informations, consultez le site Web de Justice Québec et l'article d'Éducaloi La médiation familiale : s'entendre sans avoir recours aux tribunaux.</p>	

SECTION 3 - ENGAGER UN AVOCAT OU DIVORCER PAR VOS PROPRES MOYENS

Vous pouvez engager un avocat pour qu'il s'occupe d'une partie ou de toute la procédure de divorce. Vous pouvez aussi vous y prendre par vos propres moyens, sans l'aide d'un avocat.

	ENGAGER UN AVOCAT POUR DIVORCER	DIVORCER SANS L'AIDE D'UN AVOCAT
Habituellement préférable pour...	<p>... les dossiers plus complexes.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - votre ex-conjoint s'oppose fortement à ce que vous demandez; - vous avez des enfants mineurs; - vous avez beaucoup de choses à partager avec votre ex-conjoint. 	<p>... les dossiers plus simples.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - votre ex-conjoint est prêt à négocier; - vous n'avez pas d'enfants mineurs; - vous avez peu de choses à partager avec votre ex-conjoint.

	ENGAGER UN AVOCAT POUR DIVORCER	DIVORCER SANS L'AIDE D'UN AVOCAT
La préparation de votre dossier	<p>C'est l'avocat qui prépare les formulaires, les procédures et les témoins.</p> <p>C'est lui qui se déplace la plupart du temps au palais de justice.</p> <p>Il vous consulte et vous tient au courant de l'avancement de votre dossier.</p>	<p>Les étapes d'un divorce ne sont pas plus simples parce que vous décidez de vous y prendre seul. Vous devez passer par les mêmes étapes et respecter les mêmes règles.</p> <p>Vous devrez donc préparer de nombreux formulaires et procédures, en plus de vous déplacer au palais de justice.</p> <p>Pour bien comprendre la procédure de divorce et le droit applicable, vous devrez lire les dispositions pertinentes de la <i>Loi sur le divorce</i>, du <i>Code civil du Québec</i>, du <i>Code de procédure civile</i> et des règles de pratique.</p> <p>Obtenir un divorce peut exiger plusieurs dizaines d'heures de travail, parfois plus.</p>
Le jour du procès...	<p>... c'est l'avocat qui présente vos preuves et vos arguments au juge.</p> <p>C'est aussi lui qui vous interroge et qui interroge les témoins.</p>	<p>... vous devez prendre la parole devant le juge, présenter vos preuves et vos arguments. Il ne suffit pas de raconter votre histoire.</p> <p>Vous devez aussi interroger les témoins (ex. des membres de votre famille).</p> <p>Le juge ne peut pas vous aider pendant le procès. Vous devez donc bien comprendre les règles de preuve et le déroulement d'un procès. Vous pourriez diminuer vos chances de succès si vous ne présentez pas bien votre dossier.</p>

	ENGAGER UN AVOCAT POUR DIVORCER	DIVORCER SANS L'AIDE D'UN AVOCAT
Stress	<p>Moins élevé</p> <p>Un procès demeure stressant même si un avocat prend la parole à votre place.</p> <p>Vous avez toutefois un professionnel sur lequel compter.</p>	<p>Plus élevé</p> <p>Un procès peut être stressant, frustrant et très chargé en émotions. Vous devez être en mesure de rester calme et de garder le contrôle de vos émotions tout au long du procès.</p>
Communications avec votre ex-conjoint	<p>Votre avocat peut parler en votre nom. C'est lui qui communique avec votre ex-conjoint ou avec son avocat.</p>	<p>La loi vous oblige à coopérer avec votre ex-conjoint tout au long de la procédure de divorce.</p> <p>Vous devrez donc lui parler à plusieurs reprises ou parler avec son avocat.</p>
Coûts	<p>Plus élevés</p> <p>Il vous en coûtera quelques milliers de dollars.</p>	<p>Moins élevés</p> <p>Vous n'avez pas à payer pour les services d'un avocat.</p> <p>Vous devez quand même payer les frais de justice, les frais d'huissier et certains autres frais.</p>
Obtenir l'aide d'un avocat pour certaines étapes	<p>Vous pouvez compléter certaines étapes du divorce par vous-même et engager un avocat pour les autres étapes.</p> <p>Vous pouvez aussi consulter un avocat pour qu'il vous donne des conseils et vous prépare au procès.</p> <p>C'est ce qu'on appelle un « mandat à portée limitée ».</p>	

<p>Où trouver un avocat ?</p>	<p>Consultez la plateforme Web JurisRéférence ou communiquez avec le service de référence du Barreau du Québec.</p> <p>Trouver un avocat dans vos prix : Prenez le temps de communiquer avec différents avocats pour comparer leurs services et leurs tarifs. Vous devez aussi avoir confiance en votre avocat.</p> <p>Tarif à l'heure : La plupart des avocats offrent un tarif à l'heure. Les honoraires que vous devez payer dépendent alors du nombre d'heures que l'avocat travaille sur votre dossier. Votre avocat peut vous donner une idée des coûts, mais vous ne pouvez pas nécessairement savoir le montant exact à l'avance.</p> <p>Tarif forfaitaire : Certains avocats offrent un tarif forfaitaire, c'est-à-dire qu'ils demandent un montant fixe pour tout le processus de divorce ou une partie. Vous n'aurez pas de mauvaise surprise puisque le tarif demeure le même, peu importe la longueur des procédures et le déroulement du dossier.</p>
<p>Aide juridique</p>	<p>Consultez le site Web de la Commission des services juridiques pour savoir si vous pouvez recevoir les services d'un avocat gratuitement ou à moindres coûts. Vous pouvez aussi vérifier votre admissibilité dans un bureau d'aide juridique.</p> <p>D'autres ressources à moindres coûts existent si vous n'êtes pas admissible à l'aide juridique. Pour les connaître, communiquez avec le Centre de justice de proximité.</p>